



13-15 juin 2025 Moteur de développement !

13<sup>e</sup> RVGE VHC

4<sup>e</sup> RVGE VMRS



Réservé à l'organisation

N°

## CHARTE DE BONNE CONDUITE

C'est à nous tous, organisateurs, commissaires, concurrents et spectateurs, qu'incombe la grande responsabilité de véhiculer une image positive du rallye !

Ami(e)s sportifs, votre bon comportement sur la route, notamment lors des reconnaissances, est une des conditions sine qua non de la pérennité de notre discipline sportive, le rallye automobile.

Aussi, en collaboration avec les communes accueillant le Rallye Vosges Grand Est, nous vous invitons au respect des règles « basiques » de bonne conduite à travers la signature de cette charte.

Nous, soussigné(e)s,

....., pilote,

et ..... , copilote, engagés au :

**40<sup>ème</sup> Rallye Vosges Grand Est** sous le N° de course .....

ou au **13<sup>ème</sup> Rallye Vosges Grand Est VHC** sous le N° de course .....

ou au **4<sup>ème</sup> Rallye Vosges Grand Est VMRS** sous le N° de course .....

**nous engageons à respecter la Charte de Bonne Conduite du Rallye Vosges Grand Est, c'est-à-dire à respecter :**

- le Code de la Route pendant les reconnaissances et pendant le rallye sur le parcours de liaison (limitations de vitesse, marquage des arrêts aux panneaux « Stop », priorités de passage, etc...) ;
- les riverains des épreuves spéciales pendant les reconnaissances en faisant preuve de civisme et en adaptant sa vitesse aux situations ;
- les conditions de limitation des reconnaissances (article 6.2P. Reconnaissances du règlement particulier du **40<sup>ème</sup> Rallye Vosges Grand Est**).

Fait à Gérardmer, le .....2025.

Signatures :

Pilote :

Copilote :